

Conférence générale

GC(50)/INF/7

18 septembre 2006

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquantième session ordinaire

Texte d'une communication datée du 13 juillet 2006 reçue du représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Agence au sujet du rétablissement du droit de vote

Le texte d'une lettre datée du 13 juillet 2006 adressée au Directeur général par le représentant permanent de la Géorgie est reproduit ci-joint à l'intention de la Conférence générale.

EMBASSADE DE LA GÉORGIE AUPRÈS
DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE ET DE
LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE
MISSION PERMANENTE DE LA GÉORGIE
AUPRÈS DE L'OSCE ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

Je viens par la présente vous informer que malgré les sérieuses difficultés financières auxquelles il est confronté depuis un certain nombre d'année, le gouvernement géorgien reste déterminé à honorer ses obligations financières vis-à-vis de l'AIEA et, à cet égard, a effectué un versement de plus de 60 000 euros à l'Agence en avril de cette année.

Il a officiellement demandé la conclusion d'un plan de versement de dix ans, à partir de 2007, pour régler ses arriérés au budget ordinaire, et d'un plan de versement de trois ans pour s'acquitter de ses arriérés de dépenses de programme recouvrables.

Sur la base de ces engagements et de ce récent versement, le gouvernement géorgien demande le rétablissement de son droit de vote à la Conférence générale en septembre de cette année.

(signé) Victor Dolidze
Représentant permanent
Ambassadeur